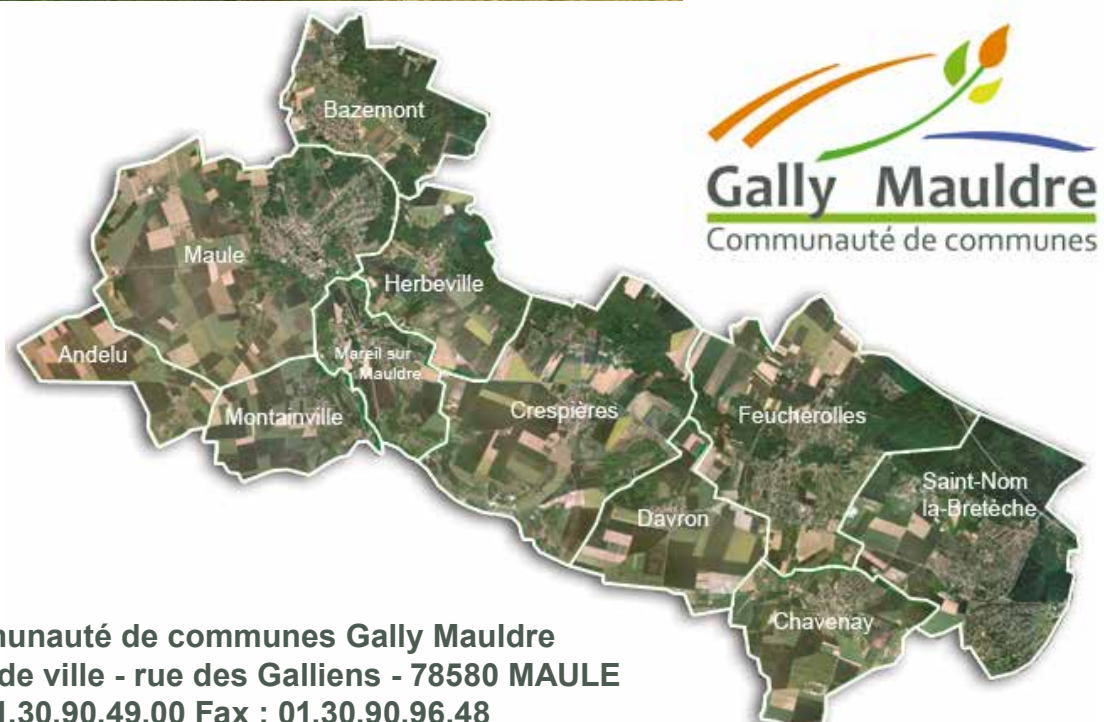


Communauté de communes Gally Mauldre

Rapport d'activités Année 2016



Vue d'Herbeville



Communauté de communes Gally Mauldre
Hôtel de ville - rue des Galliens - 78580 MAULE
☎ 01.30.90.49.00 Fax : 01.30.90.96.48
www.cc-gallymauldre.fr



Mairie de Maule



Mairie de Chavenay



Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche



Mairie d'Andelu



Mairie de Davron



Mairie de Mareil-sur-Mauldre



Mairie d'Herbeville



Mairie de Montainville



Mairie de Crespières



Mairie de Feucherolles



Mairie de Bazemont

Préambule

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Ce rapport a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre mercredi 27 septembre 2017 pour adoption.



Communauté de communes
Gally Mauldre
Hôtel de ville - rue des Galliens -
78580 MAULE
(01.30.90.49.00
Fax : 01.30.90.96.48
www.cc-gallymauldre.fr

Photographies et visuels :
villes d'Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron,
Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville,
Saint-Nom-La-Bretèche, services communications, Photovoir,
Google, Fotolia, service communication
Impression :
Hôtel de ville - rue des Galliens - 78580 MAULE



Sommaire



❖ Présentation	5
Mot du Président	5
Territoire et historique	6
Les évènements marquants 2016.....	7
❖ La Gouvernance de la communauté	8
❖ Les compétences - 2016	11
Développement économique	12
Aménagement de l'espace	14
Communication	19
Protection et mise en valeur de l'environnement	21
Culture, sports et loisirs	23
Actions sociales	26
Transports et déplacements	31
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	33
❖ Budget - Finances - Personnel	35
Le budget et les finances	36
Transferts de charges et conventions	39
Le personnel de la CC Gally Mauldre	39
❖ Organigramme des services 2016	40
❖ Annexe : extrait du compte administratif 2016	

Bien plus encore que l'an dernier, notre ensemble intercommunal est littéralement asphyxiée sous le poids des ponctions financières de l'Etat, la faute principalement à un impôt déguisé, le FPIC intercommunal et communal, autoritairement prélevé sur notre territoire pour être redistribué à des collectivités jugées moins riches, sans aucun contrôle de l'usage qui en est fait ensuite.

Ce FPIC, qui progresse considérablement chaque année, représentait moins d'un million d'euros en 2014 ; il sera supérieur à 2 M€ dès 2017 et chaque année ensuite. **En 5 ans (2015 - 2019), le FPIC représente pour la CC Gally Mauldre, une dépense cumulée de 5,4 M€ directement récupérée par l'Etat !!**

Imaginez tous les projets qu'elle aurait pu mener avec une telle somme, sans avoir à augmenter ses impôts.

Si vous ajoutez à cela le phénomène de baisse des dotations de l'Etat, qui nous pénalise comme toutes les collectivités locales de France, vous comprendrez à quel point l'Etat complique la tâche des intercommunalités, empêche leur capacité d'action, lui qui pourtant a rendu obligatoire le regroupement des communes en intercommunalités !

En tout, sur la période 2014 - 2019, ce sont environ 7 M€ qui ont dû être versés à l'Etat sous forme d'impôt déguisé.

Pour financer ce véritable impôt d'Etat, tout en poursuivant de manière plus que raisonnable ses projets tournés vers le développement économique, le très haut débit, et le transport, Gally Mauldre n'a d'autre choix que celui d'augmenter ses impôts sur les ménages en 2016. **La quasi-totalité de cette hausse d'impôt n'a servi qu'à financer le prélèvement FPIC imposé par l'Etat, ou à compenser les pertes de dotations de l'Etat.**

Les moyens de la CCGM s'en trouvent forcément réduits. Pour autant, nous continuons d'œuvrer dans les domaines de compétence intercommunaux : par exemple les centres de loisirs du mercredi après midi et des vacances scolaires, ou le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas et aide à domicile).

En matière de développement économique, notre CC, via l'association Initiative Seine Yvelines, aide à la création, au développement ou à la reprise d'entreprise en octroyant des prêts sans intérêts, et en favorisant la levée de prêts bancaires par les entrepreneurs. Nous avons également lancé un diagnostic des potentialités économiques, et créé un annuaire en ligne des entreprises du territoire.

En matière environnementale, nous avons adopté la charte « réussir mon tri », basée sur le volontariat et permettant d'aller sur des objectifs en matière

de tri des déchets, et nous engageons des actions et moyens contre les crues du ru de Gally et de la Mauldre.

Nous préparons également le futur, avec des projets structurants tant pour le développement économique du territoire, que pour le bien-être de ses habitants :

- Transport : objectif de refonte complète du système de transport en commun (à budget constant), basé sur le Transport à la Demande, pour une offre plus étoffée en termes de desserte et d'horaires (mise en œuvre janvier 2018)
- Très haut débit : notre CC a œuvré pour créer en 2016 avec le Département des Yvelines, le Syndicat « Yvelines Numérique », qui est chargé de déployer le très haut débit sur toute la partie rurale du territoire ; nous sommes récompensés de nos efforts puisque la totalité du territoire de la CC Gally Mauldre sera couverte, dès 2017 pour certaines communes par la montée en débit, et à compter de 2018 pour les communes directement équipées en fibre optique. Nous sommes ainsi la 1ère CC rurale des Yvelines couverte de la sorte.

Au moment de sa création en 2013, la CC Gally Mauldre possédait les atouts pour pouvoir mener encore plus de projets, sans être pour cela obligée d'augmenter sensiblement ses impôts. L'Etat en a décidé autrement : en ponctionnant notre territoire de manière insupportable et autoritaire, il ne nous laisse d'autres choix que de limiter nos ambitions, tout en nous voyant contraints de taxer nos contribuables pour nous acquitter des « impôts d'Etat » que sont le FPIC et la baisse des dotations.

Cela dit, nos projets structurant avancent, les mutualisations et économies d'échelle se poursuivent, et nous serons bientôt en mesure de retrouver des marges de manœuvre financières lorsque le FPIC se sera enfin stabilisé (à partir de 2018 si la loi ne change pas !). Seules les dotations continueront de baisser.

De nombreux challenges intercommunaux nous attendent encore, vous pouvez compter sur nous pour les relever, d'autant que notre cohésion est très forte grâce à nos valeurs fondatrices : qualité et cadre de vie dans un patrimoine rural valorisé et dynamique.



Laurent RICHARD

*Président de la CC Gally Mauldre
Maire de Maule
Conseiller départemental*



La Communauté de communes Gally Mauldre est née le 1^{er} janvier 2013. Gally Mauldre s'étend sur environ 9 500 hectares et est traversée par les plaines du ru de Gally et de la vallée de la Mauldre, territoires essentiellement agricoles et forestiers. Le nombre d'habitants est de 23 000 environ.



C'est dans le cadre du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dénommé "Gally Mauldre", que de nombreuses discussions entre les maires des onze communes intéressées ont eu lieu. Il est apparu que la convergence de leurs problématiques et l'engagement commun existant dans l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) donnaient un cadre intéressant de développement de projet intercommunal pour les onze villes et villages suivants : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche. Les conseils municipaux de ces communes ont été saisis dès le mois de mars 2010 afin de valider une délibération d'intention visant à développer un projet d'intercommunalité au sein de la Plaine de Versailles, s'étendant du Val de Gally jusqu'à la vallée de la Mauldre.

A l'été 2011, une association de préfiguration régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée a été constituée, permettant de préparer la création de la Communauté de communes Gally Mauldre.

En 2012, vote à l'unanimité des 11 conseils municipaux pour créer la communauté de communes Gally Mauldre au 1^{er} janvier 2013. La présidente est Manuelle Wajsblat, maire de Saint-Nom-la-Bretèche.

En 2014, suite au renouvellement des conseils municipaux aux élections, Laurent Richard, maire de Maule devient le président de la communauté de communes Gally Mauldre.

Les évènements marquants 2016

Les évènements qui ont marqué l'année 2016

→ Evènements marquants :

- Poursuite du désengagement financier de l'Etat qui diminue notre capacité à agir (voir détails pages 36/38)
- Lancement de l'étude préalable au déploiement d'une nouvelle offre de site transport en commun sur le territoire (détail pages 32)
- Création en partenariat avec le Département, de l'établissement Yvelines Numérique, chargé de développer le très haut débit sur toute la partie rurale du département (pages 34)
- Poursuite des mutualisations destinées à générer des économies, avec comme réalisation en 2016 le service de transport de car avec chauffeur
- Développement économique : adhésion à l'association Initiatives Seine Yvelines, lancement du diagnostic économique du territoire
- Environnement : adhésion de la charte « réussir son tri », étude relative aux circulations douces du territoire
- Culture : partenariat pour la réalisation d'une comédie musicale intercommunale

Gros plan sur l'annuaire économique numérique

L'objectif de l'annuaire économique numérique est de favoriser le rapprochement des entreprises et des habitants à l'intérieur de la communauté de communes Gally Mauldre. Cet outil nous fait prendre conscience qu'il y a de nombreux professionnels trop souvent ignorés. Toutes les demandes d'insertion et de modification sont préalablement contrôlées par le service communication de la communauté de communes. A nous tous de faire vivre cet annuaire en permanence.

Accès facile !
en 1 clic sur le site Internet de la communauté de communes Gally Mauldre, repérer l'entreprise recherchée sur www.gallymauldre.f sur la page d'accueil.

The screenshot shows the 'Annuaire Pro' website interface. Callouts include:

- accès direct sur le site de la CCGM**: Points to the top navigation bar.
- Pour figurer dans l'annuaire, devenez membre. c'est gratuit !**: Points to the 'Proposer votre activité' button.
- Nom de la ville recherchée**: Points to the search input field.
- Recherche directe**: Points to the search button.
- Référencement des entreprises par catégorie**: Points to the 'CATEGORIES' menu item.
- Les toutes dernières entreprises implantées**: Points to the 'NOUVEAUTES' menu item.
- Professionnel : Texte à lire pour figurer dans l'annuaire ou modifier votre annonce. Important : A tout moment, vous pouvez modifier votre annonce y compris pour annoncer un événement (ex : une dégustation, une présentation de produit, un salon professionnel, etc). Pensez à insérer une photo, votre site Internet.**: Points to the main content area.
- Annnonce d'un événement majeur sur le territoire à demander auprès du service communication de la CCGM.**: Points to a banner for 'L'automne 2016 PLAINES DE VERSAILLES'.
- Relais et lien à cliquer sur les sites d'emploi du territoire. Professionnel ? vous souhaitez embaucher : faites le savoir auprès de nos partenaires officiels**: Points to the footer area.

La gouvernance de la communauté

En 2016

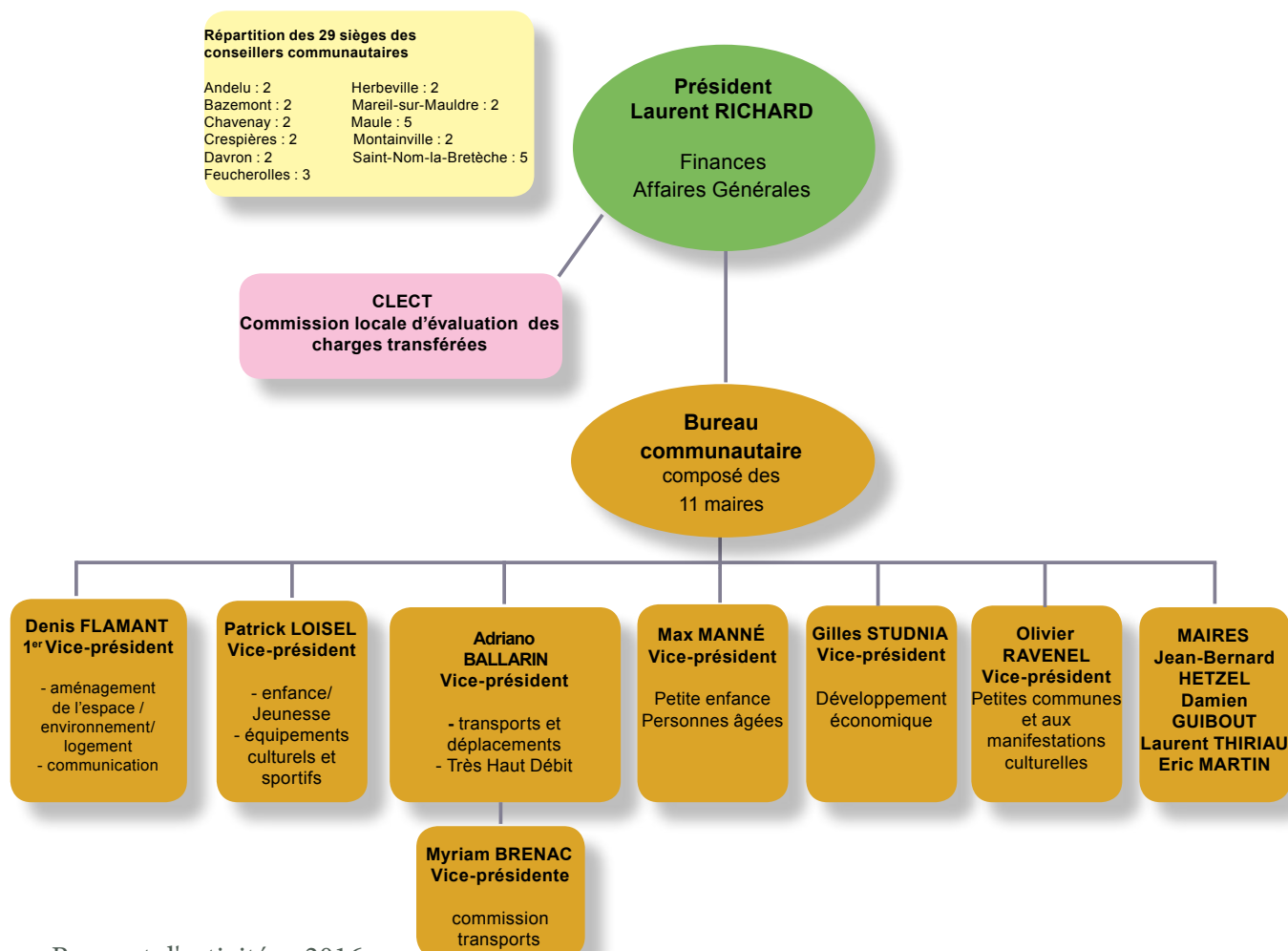
Le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre est composé de 29 membres.
La représentation des 29 sièges de conseillers communautaires est fixée comme suit :

Andelu : 2	Herbeville : 2
Bazemont : 2	Mareil-sur-Mauldre : 2
Chavenay : 2	Maule : 5
Crespières : 2	Montainville : 2
Davron : 2	Saint-Nom-la-Bretèche : 5
Feucherolles : 3	

Pour la première fois les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel lors des élections municipales de mars 2014. Les électeurs ont pu directement désigner leurs délégués communautaires. Lors du Conseil communautaire du 17 avril 2014 consécutif à l'élection municipale, Laurent RICHARD, maire de Maule, a été élu président de la CCGM.

Gouvernance au 27 septembre 2017

Organisation et délégations des élus



Conseil communautaire

Le Bureau communautaire



Laurent RICHARD
Maire de Maule
Président de la C.C. Gally Mauldre
Conseiller général des Yvelines



Denis FLAMANT
Maire de Chavenay
1^{er} vice-président
délégué aménagement,
protection de l'environnement,
cadre de vie, logement et
communication



Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles
2^{ème} vice-président
délégué équipements culturels
sportifs, enfance et jeunesse



Adriano BALLARIN
Maire de Crespières
3^{ème} vice-président
délégué transports,
déplacements, Nouvelles
Technologies de l'Information et
de la Communication (NTIC)



Max MANNÉ
Maire de Mareil-sur-Mauldre
4^{ème} vice-président délégué petite
enfance personnes âgées



Gilles STUDNIA
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche
5^{ème} vice-président
délégué développement
économique



Olivier RAVENEL
Maire d'Andelu
6^{ème} vice-président
délégué aux petites communes
(moins de 1000 hab) et
à l'accompagnement des
manifestations
culturelles intercommunales



Eric MARTIN
Maire de Montainville



Jean-Bernard HETZEL
Maire de Bazemont



Laurent THIRIAU
Maire d'Herbeville



Damien GUIBOUT
Maire de Davron

La gouvernance de la communauté

Conseil communautaire actuel

les conseillers communautaires



Jean-Yves BENOIST
ANDELU



Martine DELORENZI
BAZEMONT



Myriam BRENAC
Vice-présidente de la
commission transports
CHAVENAY



Agnès TABARY
CRESPIÈRES



Valérie PIERRÈS
DAVRON



Katrin VARILLON
FEUCHEROLLES



Luc TAZE-BERNARD
FEUCHEROLLES



Jeanne GARNIER
HERBEVILLE



Nathalie CAHUZAC
MAREIL-SUR-MAULDRE



Sidonie KARM
MAULE



Alain SENNEUR
MAULE



Hervé CAMARD
MAULE



Armelle MANTRAND
MAULE



Patrick PASCAUD
MONTAINVILLE



AXEL FAIVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Camilla BURG
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Karine DUBOIS
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Marie-Pierre DRAIN
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

Les onze communes de Gally Mauldre ont décidé de transférer les compétences suivantes :

Développement économique :

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
- Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
- Actions de développement touristique

Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme
- Mise en place d'un système d'information géographique intercommunal
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement et d'un schéma directeur de l'eau potable
- Gestion et entretien des berges et des bassins versants

Politique du logement et du cadre de vie :

- Élaboration et suivi du programme local de l'habitat intercommunal
- Actions et aides aux communes en faveur du logement social

Culture, sports et loisirs :

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
- Politique de communication dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire

Actions sociales :

- Étude, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la petite enfance
- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des jeunes
- Organisation et gestion de services de maintien à domicile des personnes âgées
- Étude, création, gestion et entretien de Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées

Transports :

- Organisation des services de transports collectifs sur le territoire
- Création, aménagement et entretien d'aires de covoiturage
- Gestion du transport scolaire maternel, primaire et secondaire, à l'exclusion du transport lié aux sorties scolaires
- Élaboration et suivi d'un schéma directeur des circulations douces

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :

- Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire intercommunal

Manifestations culturelles :

- Accompagnement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire

NB : quelques compétences statutaires n'ont pas été mises en oeuvre en 2016. Elles ne sont pas développées dans ce rapport.

Les compétences - 2016



Société SECOBRA à Maule



Vue de la halle de Saint-Nom-la-Bretèche



Commerces à Mareil-sur-Mauldre

Développement économique

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
 - Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
 - Actions de développement touristique

Les 11 communes membres de la communauté de communes Gally Mauldre ont décidé de transférer la compétence développement économique à l'EPCI dès sa création, le 1er janvier 2013.

Pour l'année 2016, quatre grands axes ont été développés :

- Annuaire PRO :

l'année 2016 a vu la finalisation et la mise en ligne de l'annuaire économique numérique intercommunal qui recense tous les commerçants, artisans, et autres entreprises et professionnels indépendants s'adressant directement au public. Cet annuaire électronique, accessible sur le site de la CCGM : www.cc-gallymauldre.fr, permet de répertorier les professionnels du territoire intercommunal. Facile d'accès, il suffit de cliquer sur la zone "Annuaire PRO" et de se laisser guider.

- Attractivité du territoire :

la CCGM poursuit sa démarche de développement de l'attractivité du territoire. Une étude de potentialité du tissu économique a été demandée à un cabinet spécialisé dont le dossier sera finalisé en 2017. Pour l'heure on peut noter l'essor d'un espace de coworking à Feucherolles dans la zone de la Briquetterie, qui propose un lieu atypique pour accueillir et accompagner des «Start-up», des entrepreneurs, des «freelances», des consultants, des PME et Grands groupes. Ce centre d'affaires propose des solutions d'hébergement, de la domiciliation, des espaces de travail partagés ou des bureaux fermés, dans un environnement contemporain et social, pour accueillir et accompagner l'entrepreneur dans des conditions d'accueil optimales et économiquement abordables.

- Initiative Seine Yvelines :

La CCGM confirme sa volonté de développer les actions en matière de dynamique économique. Ainsi, elle a adhéré à l'association Initiative Seine Yvelines, 1er réseau associatif de financement de la création et de la reprise d'entreprise en France.

Initiative Seine Yvelines soutient la création, la reprise et le développement des entreprises grâce à l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro aux entrepreneurs. Ces prêts vont de 4 500 à 25 000 euros (et jusque 75 000 euros sous certaines conditions). Tous les secteurs d'activités sont éligibles : commerce, artisanat, services aux entreprises, services à la personne, industrie, professions libérales, projets agricoles...

Parmi les projets soutenus sur le territoire de Gally Mauldre, on peut citer Level Addict (www.level-addict.com) qui fabrique et commercialise des articles de crossfit 100% made In France. Il est à noter également que le taux de pérennité des entreprises financées par l'association est de 90% à 3 ans.

- Partenariat pour l'emploi :

La communauté de communes a développé son partenariat avec l'ancienne association pour le Développement de l'Emploi dans la Vallée de la Mauldre, aujourd'hui renommée GeM Emploi située à Maule. En mars 2016, cette association a organisé sa première édition du salon de l'Emploi appelée Job Win qui a accueilli 400 visiteurs et concrétisé 120 recrutements grâce à la présence de 30 entreprises. Laurent RICHARD, Président de l'Association, a présenté sa structure aux maires des 11 communes dont 5 étaient déjà adhérentes en 2016 : Andelu, Bazemont, Maule, Mareil sur Mauldre, Montainville. L'objectif est une adhésion globale de la communauté de communes début 2018 en vue de développer l'emploi local.

Projets et perspectives

- Adhésion de toute la CCGM à GeM Emploi.

- Projet d'adhésion à un site collaboratif, Mon Ptit Voisinage, qui propose un réseau d'entraide et de partage entre voisins.

- Poursuite de l'étude de potentialité économique du territoire de la CCGM en tenant compte à la fois des possibilités de développement en matière de disponibilités foncières mais également de bâtiments d'entreprises vacants sur le territoire.

Circulation douces dans les Yvelines

Projet de piste cyclable CCGM



Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme

Projet de la piste cyclable

La Commission Aménagement a décidé de lancer une étude sur la création d'une liaison douce (piste cyclable) entre Feucherolles et Maule en longeant en grande partie la Route Départementale 307, et d'étudier dans un premier temps la prolongation de la piste entre Feucherolles et Crespières, à cet effet une consultation de quatre entreprises a été faite,

Une subvention a été sollicitée auprès du Département et de la Région, Cette subvention est toujours en cours d'instruction. L'étude sera réalisée dès attribution des subventions.



Lutte contre l'habitat indigne

La CCGM a participé, le 30 septembre 2016, au second comité de pilotage départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) des Yvelines. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale étaient pour la première fois conviés. En effet, l'Etat dans son rôle de lutte contre l'habitat indigne souhaite largement associés les communes et EPCI.

La CCGM est volontaire pour agir en faveur de la résorption de l'habitat indigne. L'Etat propose pour le prochain comité technique que les communes procèdent à une mise à jour des arrêtés anciens. La CCGM participera à ce comité technique prévu en 2017.

Les compétences - 2016

Présentation du pôle aménagement du territoire et instruction du droit des sols

(Création du pôle le 1er janvier 2013)

→ Composition

Président : Laurent RICHARD

Vice-Président : Denis FLAMANT

Directeur Général des Services: David PICARD

Responsable de service : Laetitia DELEUSE

Instructeurs :

- Sylvie BOURDON (temps complet)
- Cécilia FOURNEROT (75% au pôle-25% à Maule)
- Ana JORGE (50% instructeur - 50% accueil)
- Assistante accueil : Justine GUERIN (50% accueil)

→ Locaux

Le pôle est situé à Feucherolles. Il est composé d'un accueil, un bureau regroupant trois instructeurs, un bureau pour la responsable, une salle de réunion.

→ Répartition des communes par instructeur

- Sylvie BOURDON : Saint Nom-la-Bretèche, Chavenay, Crespières, Mareil-sur-Mauldre
- Cécilia FOURNEROT : Maule, Andelu, Bazemont, Herbeville
- Ana JORGE : Feucherolles, Montainville, Davron

Critères de répartition : nombres d'actes et de projets, critère géographique, temps de travail par agent

→ Rappel des actes transférés

Permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme informatifs et opérationnels, permis de démolir, autorisations de travaux, renseignements d'urbanisme, dossiers fiscaux à transmettre, analyse des projets avant dépôt des dossiers pour instruction.

Le contrôle de la conformité des travaux (récolement) sur demande expresse du maire de la commune concernée.

→ Bilan et objectifs

- Instruction des actes

- Nombre d'actes instruits en 2013 : 839
- Nombre d'actes instruits en 2014 : 877
- Nombre d'actes instruits en 2015 : 1010
- Nombre d'actes instruits en 2016 : 1092

Une augmentation des actes qui s'explique en partie en raison des évolutions réglementaires (loi Alur, PLU adoptés...) et aux demandes d'autorisations de travaux (réglementation applicable aux Etablissements recevant du public).

-**Mise en place d'outils** afin d'améliorer les délais d'instruction et la qualité du traitement des dossiers : tableaux de suivi, tableau muraux, bannettes par date, réunions de service.

Rappel d'un traitement qualitatif des dossiers par nature de dossier

Contraintes extérieures : relances importantes

Sensibiliser les communes sur le travail d'enregistrement et d'envoi des dossiers

- **Développement d'une politique de contrôle** : contrôle de la conformité des constructions aux autorisations d'urbanisme, aux règles d'urbanismes, procès-verbaux d'infraction par un agent assermenté.

Conservation de la compétence plu (plan local d'urbanisme) dans les communes

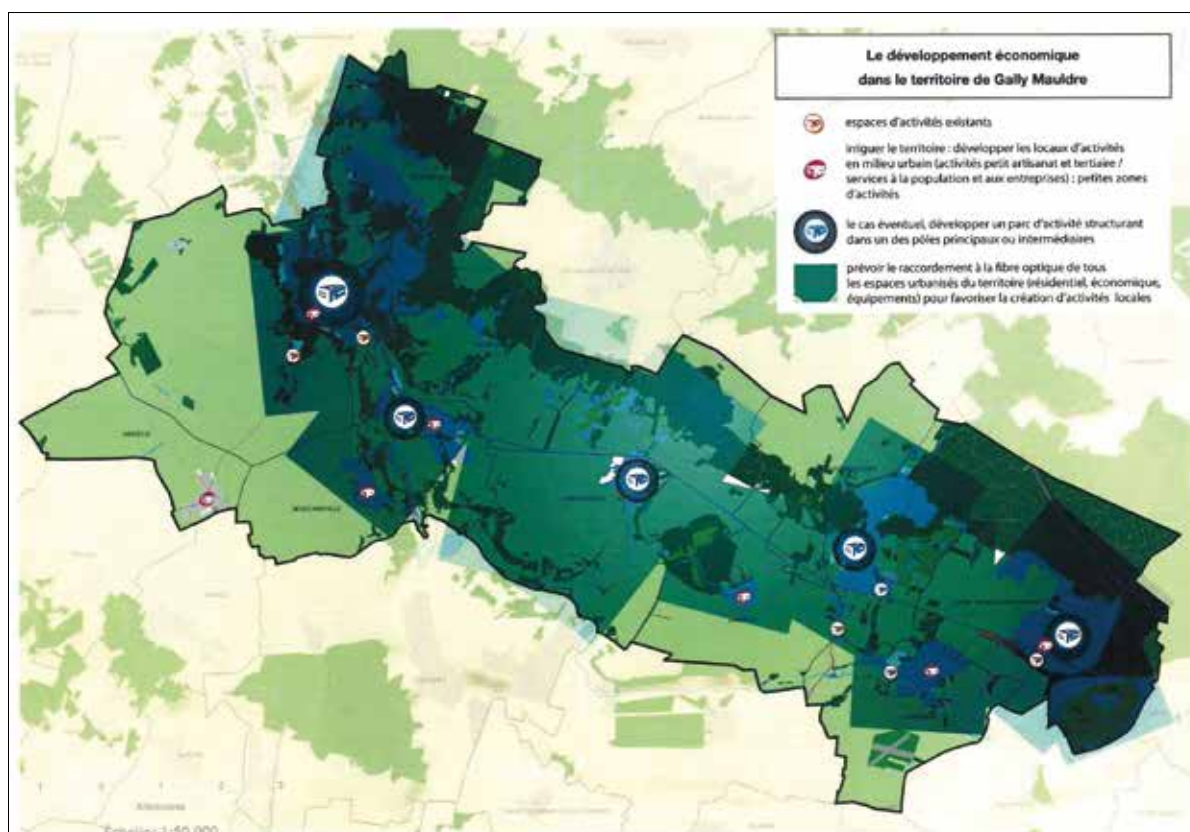
Au terme de l'article 136 de la Loi ALUR de 2014, les communautés de communes deviendront compétentes de plein droit en matière de PLU à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la Loi, soit le 27 mars 2017.

Toutefois les communes membres de la CCGM avaient la possibilité de délibérer dans les 3 mois précédant cette échéance afin de conserver cette compétence PLU au niveau communal.

Tous les maires de la CCGM ont arrêté une position commune fin 2016 consistant à conserver la compétence PLU dans les communes : en effet, notre intercommunalité dispose déjà d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé le 4 février 2015 et opposable. Ce document s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes et fixe des objectifs à atteindre en terme de logement, d'emploi et de développement. A la demande des services de l'Etat, le SCOT est particulièrement précis, et identifie des pôles de développement et des zones d'urbanisation potentielle dans les communes.

Nos élus n'ont donc pas trouvé opportun d'aller au-delà en matière d'intégration des documents d'urbanisme. De plus, la majorité des communes a rendu compatible son PLU avec le SCOT (ou cette mise en compatibilité est en cours). Chaque commune a donc délibéré en conséquence, entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Une des cartes annexées au SCOT Gally Mauldre



Les compétences - 2016

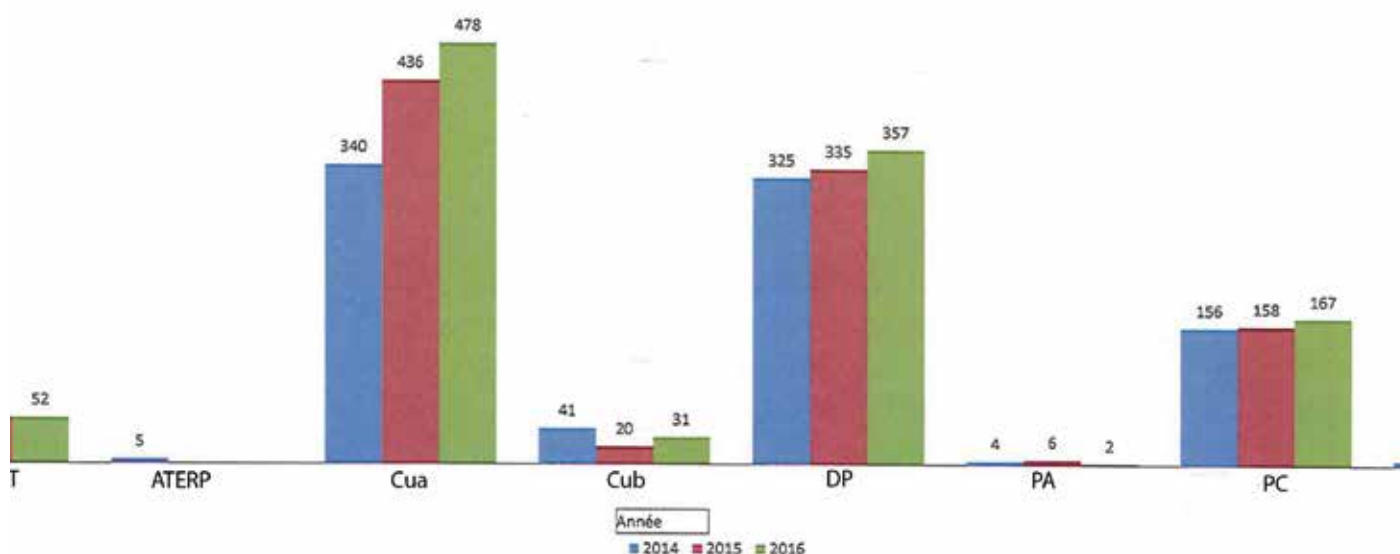
Nombre de dossiers par mois et par commune 2016

Nombre	Années			
Type dossiers	2014	2015	2016	Total général
AT		52	52	104
ATERP	5			5
Cua	340	436	478	1254
Cub	41	20	31	92
DP	325	335	357	1017
PA	4	6	2	12
PC	156	158	167	481
PD	6	3	5	14
Total général	877	1010	1092	2979

Nombre de dossiers par nature d'actes et par commune de janvier à décembre 2016

LEGENDE :

AT : autorisation de travaux
 ATERP : autorisation de travaux établissement recevant du public
 Cua : certificat d'urbanisme a
 Cub : certificat d'urbanisme b
 DP : déclaration préalable
 PA : permis d'aménagement
 PC : permis de construire
 PD : permis de démolir





Page Facebook de la CCGM

Site Internet de la CCGM



Communication

Les compétences - 2016

Les actions du service communication

→ Missions

- Promotion du territoire par le biais de la diffusion de la Lettre de la communauté de communes. Ce journal comporte 4 pages et est diffusé à 12000 exemplaires. La périodicité est trimestrielle par saison. Chaque élu a la possibilité de développer un sujet correspondant à ses compétences. Le thème du dossier est choisi en commission "communication" et signé par l'élu en charge du thème choisi. La 1^{ère} page reprend le thème du dossier accompagné d'un visuel et l'édito du Président. La 4^{ème} page est consacrée à l'agenda et aux manifestations passées et à venir.

- assurer la mise à jour du site Internet de la CCGM (www.cc-gallymauldre.fr) en actualisant le calendrier des manifestations du territoire et par le biais du webmaster pour tous les dossiers à insérer. La mise à jour a lieu dans les 48 heures de la demande.

- Faire le lien entre les habitants et les élus.

- Faire le lien entre les différentes commissions en faisant circuler les informations entre elles.

- Organiser mensuellement la commission communication en envoyant les convocations, rédiger les comptes-rendus, être force de proposition lors des commissions auprès des élus.

→ Objectifs

- Assurer la promotion, le dynamisme du territoire à travers tous les supports en communication : journal, communication digitale, reportage et interview.

- Assurer un service de communication destiné à soutenir les élus en les aidant à diffuser leurs actions et faire le relais avec les habitants.

- Assurer le suivi au quotidien de la page Facebook reprenant tous les évènements du territoire et des communes voisines (communes appartenant à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles)

- Assurer le suivi au quotidien de l'annuaire économique numérique reprenant toutes les entreprises, les artisans, les commerçants et les professions libérales implantées sur le territoire. Cet annuaire sera installé sur le site Internet de la communauté de communes sur la page d'accueil très facilement accessible. Il servira également de lien avec les trois associations concernant la recherche d'emploi (ACE, ARCADE 307 et Mauldre Emploi).

- Affirmer la diffusion du journal "La Lettre de Gally Mauldre" dans sa périodicité et montrer notre vigilance quant à la qualité des articles répondant aux questionnements des habitants.

→ Projets et perspectives 2017

- Consultation de cinq agences de communication web en vue de la refonte totale du site Internet de la CCGM (fin 2017) en raison du départ définitif du webmaster actuel.

- Amélioration de la charte graphique de la Lettre Gally Mauldre.

- La Lettre Gally Mauldre pourra selon les sujets comporter davantage de page.



Vue de Chavenay

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

→ Objectifs

- La réflexion sur l'objectif d'amélioration de la qualité du tri des déchets, a abouti à l'adoption en Conseil communautaire de la Charte « réussir son tri »

Ce document, basé sur le volontariat, formalise pour son signataire la volonté de respecter 7 engagements (ainsi qu'un 8ème, optionnel) et l'accord pour être évalué

Il s'agit d'une démarche voulue positive, et en aucun cas punitive

- Engagements fixés dans la charte :

1. Respecter les prescriptions de tri lorsqu'elles sont précisées sur l'emballage ou le contenant ou sur les documents de la municipalité
2. M'interroger avant de mettre un objet dans la poubelle jaune
3. En cas de doute, consulter le site du SIDOMPE (c'est notre centre de tri) sidompe.fr
4. En cas de doute persistant mettre l'objet dans la poubelle des ordures ménagères et interroger à ce sujet l'ambassadeur du tri
5. Accepter le principe d'une évaluation qualitative du tri réalisé. Cette évaluation est effectuée à partir de la quatrième semaine suivant la signature de l'engagement
6. Accepter de recevoir deux à trois mois après la signature de cette charte la visite de l'ambassadeur du tri pour une évaluation commune des engagements
7. Participer à la diffusion de cette charte auprès de mes voisins
8. Option : m'engager sur la réduction de mes déchets végétaux (jardin et alimentaire) en utilisant une méthode de compostage.

→ Circulation douce

Une telle circulation existe déjà entre les communes de Saint-Nom-la-Bretèche et Feucherolles. L'étude préalable aux travaux permettant la poursuite de cette voie entre les communes de Feucherolles et Crespières, sera lancée dès que nous aurons obtenu la subvention départementale concernée.

→ Association Eco Garde

- L'association Eco Garde est très active en matière de préservation de l'environnement dans les bois et forêts des communes, en entretenant et nettoyant les espaces naturels

- La CC Gally Mauldre a décidé d'étendre son partenariat avec l'association en élargissant progressivement (sur 3 ans) son champ de compétence à tout le territoire intercommunal

→ Perspectives 2017 :

- Lancement de la mission d'assistance permettant à la CCGM de sortir en 2019 du SIEED, Syndicat de collecte des déchets, et de réaliser en direct la collecte des déchets à cette date. Ceci sera plus cohérent compte tenu de notre territoire et devrait nous permettre de réaliser de substantielles économies.

- Dans la continuité de la charte « réussir son tri », une équipe d'ambassadeurs du tri sera recrutée en 2017 sous le statut de service civique (coût très modeste pour la CCGM), afin de parvenir à la réalisation de notre objectif.

ANDELU Grosses Sociétés Parisiennes & Festivals Aviation Off 2015-2016

800!

Le COACH

Samedi 6 février 2016 à 20h30
Salle des Fêtes

Tarifs : adulte (12 €)
enfant (10 €)

Une Comédie de
Bruno BACHOT & Denis BARDIAU

Mise en scène de **Bruno BACHOT**
assisté de **Thais HERBRETEAU**

mairie.andelu78@orange.fr
☎ 01 34 87 42 15

Gally Mauldre
Communauté de communes

Culture, sports et loisirs

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
- Accompagnement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire

Les compétences - 2016

Cinéma "Les 2 Scènes"

→ Missions

- Diffuser des œuvres cinématographiques à destination, à la fois du grand public, et des cinéphiles plus avertis (cinéma classé art et essai).
- Favoriser l'accès du plus grand nombre au cinéma en pratiquant des tarifs attractifs avec un équipement cinématographique performant.
- Eveiller les plus jeunes, notamment le public scolaire, au 7^{ème} art.

→ Objectifs 2016

Le budget primitif avait été voté en se basant sur une fréquentation d'environ 27 000 entrées. Nous avons très largement dépassé ce chiffre puisque nous avons atteint 32 620 entrées.

Investissement réalisé : 9 154 € (dont 700 € de restes à réaliser 2015) + 1 166 € en restes à réaliser 2016 (18 000 € budgétés). Les principales dépenses réalisées en 2016 sont :

- Fabrication et pose de deux panneaux lumineux, l'un à l'entrée du parking de la place des fêtes et l'autre devant le garage de la Renaissance
- Mobilier pour le hall d'accueil
- Lampes pour le projecteur
- Lunettes 3D (restes à réaliser 2015)

→ Résultats obtenus

Record battu : Le cinéma a enregistré 32 620 entrées contre 29 319 en 2015, soit une augmentation de 11,26%. Ce nombre n'a jamais été atteint depuis l'ouverture du cinéma en 2002. Ce résultat est excellent, d'autant plus qu'au niveau national la fréquentation des salles n'a augmenté que de 3,6% par rapport à 2015.

Recettes des entrées : 172 166 € contre 156 050 € en 2015 (+ 10,33%) ; + 19,56% par rapport au montant budgété (BP : 144 000 €).

Subvention culturelle communautaire bien en baisse : 50 000 € contre 57 000 € en 2015 (BP : 56 000 €).

A noter que dans le cadre des attributions de compensation, une somme de 69 000 € est prélevée chaque année à la ville de Maule ; la baisse de subvention en 2016, comme en 2015, 2014 et 2013, est donc favorable à la CC (51 000 € de bénéfice cumulé pour la CC depuis le transfert de la compétence cinéma en 2013).

Subvention art et essai du CNC : 8 000 € contre 7 000 € en 2015 (BP : 5 000 €)

→ Projets et perspectives

Pour 2017, le budget primitif a été voté en se basant sur 27 500 entrées car nous restons budgétairement prudents sachant que les résultats sont très dépendants des nouveaux films proposés au public.

Au 10 mai 2017 on dénombre 13 205 entrées contre 13 057 pour la même période en 2016, soit + 1,13%.

La subvention culturelle communautaire 2017 a été budgétée à 55 000 €.

Manifestations culturelles

À travers ces actions, la communauté de communes Gally Mauldre a souhaité soutenir un certain nombre de manifestations culturelles à visée intercommunale en tentant de voir se déplacer les personnes sur les communes voisines afin de vivre certains spectacles ensemble.

C'est ainsi que nous avons déjà pu vous proposer quelques spectacles de qualité, comme le concert de Viktor Lazlo en 2015, des pièces de théâtre avec un certain nombre d'acteurs et de comédiens locaux, dans les plus petites communes comme les plus grandes.

Bien sûr, le tout en "auto-production", car nos budgets ne nous permettent pas le financement des troupes souhaitant se produire dans nos communes. Cependant, nous mettons à disposition nos salles et services attenants.

Nous commençons à tisser un large tissu de talents, avec lesquels nous construisons nombre de projets de spectacles. C'est aussi sur le long terme qu'il nous faut travailler et sur plusieurs années comme pour le Spectacle Musical Intercommunal regroupant près de 50 artistes locaux animés par Olivier Collin dont les prochaines représentations se feront du 09 au 17 décembre prochain.

→ Missions

Dynamiser le territoire grâce aux actions culturelles (expositions, spectacles, festivals, salons des arts, etc)

→ Manifestations créées

- OFF du Mois Molière" les 6 et 7 juin à Chavenay
- Théâtre : le Coach en février 2016 à Andelu, création TT/BB production, Thierry Taranne/Bruno Bachot
- Spectacle musical "ALICIA" intercommunal en décembre 2017, création ZC Animation, Olivier Colin

→ Projets et perspectives

Afin de célébrer le centenaire de la fin de la Grande Guerre, un spectacle est actuellement à l'étude, mais aussi un concert de voix lyriques, passant du classique au jazz, sans oublier notre soutien au «Théâtre en plaine» en juin à Chavenay, la relance du festival BD de Crespières et bien d'autres projets d'accueil en résidence d'artistes divers.



Théâtre à Chavenay Mois Off Molière source APPVPA

Les compétences - 2016



Centre de loisirs de Maule



Rénovation intérieure au centre de loisirs de Feucherolles

Actions sociales

- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Organisation et mise en place de services de maintien à domicile des personnes âgées

Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)

→ Objectifs 2016

- Poursuivre notre action en faveur des enfants afin de leur apprendre à vivre en collectivité tout en respectant les rythmes individuels de chacun et leur permettre de découvrir et de pratiquer des activités en fonction de leurs besoins et leurs envies.
- Améliorer l'offre d'accueil en effectuant les travaux de sécurisation, d'entretien ou de réaménagement des différentes structures

→ Résultats obtenus

- Les 3 accueils de loisirs de Bazemont, Mareil sur Mauldre et Montainville ont accueilli en moyenne respectivement 23, 30 et 15 enfants ce qui a permis de désengorger l'ALSH de Maule et d'offrir un accueil le mercredi après-midi à l'ensemble des enfants de la CCGM.
- Le 13 avril 2016 l'équipe d'animation a proposé aux enfants fréquentant les ALSH de la CCGM un Concert « ZUT » pour les primaires à la salle des fêtes de Maule. Les maternelles ont eu le plaisir d'assister à un spectacle « Les Caprices de Juliette » à la salle des fêtes de Chavenay.
- A La demande d'Éric MARTIN, maire, le centre de loisirs de Montainville a fermé ses portes en septembre pour des raisons pratiques, organisationnelles, d'effectifs et financières. Les enfants de Montainville et d'Andelu sont accueillis sur l'ALSH de Mareil-sur-Mauldre. Ces structures ainsi regroupées permettent une diminution du coût de fonctionnement, car le montant facturé pour la navette reste identique et que le nombre d'animateurs encadrant est optimisé.
- Le mini camp organisé par l'ALSH de Maule à la Commanderie d'Arville a affiché complet.
- Arbitrage des travaux dans les accueils de loisirs pour une enveloppe de 134 930 € :
 - Bazemont/Mareil/Montainville/Cresprières : Provision pour du matériel
 - Saint-Nom-La-Bretèche : Réaménagement du bâtiment Victor Hugo
 - Maule : Mise en conformité ERP, remplacement de matériel, revêtement de sol salle animateurs, ravalement nouveau bâtiment
 - Chavenay : Travaux d'électricité, peinture, contrôle accès sécurité
 - Feucherolles : Fermeture du préau pour l'aménagement de l'ALSH

→ Projets et Perspectives

- Des travaux de mise en sécurité, d'entretien ou de réaménagement dans les différents ALSH
- Adaptation de l'organisation des différents centres répondant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
- Présentation des futurs projets « jeunesse » : séjours, sorties ludiques, sportives et culturelles (parcs d'attractions, parcs aquatique, musées, concerts, théâtre...), des soirées (soirée débat, soirée ciné-club, soirée jeu de rôle...), des projets citoyens ou culturels, des événements sportifs.



Les agents du service maintien à domicile



COMPETENCE SOCIALE

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES



Menu du 20 au 24 Décembre 2016	
Menu	Description
Menu 1	Entrée: Soupe de légumes, Plat: Bœuf bourguignon, Dessert: Crème brûlée
Menu 2	Entrée: Salade verte, Plat: Saumon grillé, Dessert: Tarte aux pommes
Menu 3	Entrée: Potage de légumes, Plat: Poulet rôti, Dessert: Panna cotta
Menu 4	Entrée: Omelette aux légumes, Plat: Steak frites, Dessert: Glace vanille
Menu 5	Entrée: Velouté de légumes, Plat: Filet de bœuf, Dessert: Mousse au chocolat

Menu type

Actions sociales (suite)

- Création, aménagement et gestion de centres de loisirs sans hébergements (CLSH)
- Organisation et mise en place de service à domicile des personnes âgées

Actions en faveur des personnes âgées

→ Missions

Notre priorité est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées .

Pour ce faire, nous avons développé deux services :

- le service d'aide à domicile
- le portage de repas

Le service de téléassistance pour le moment reste géré par chaque commune en partenariat avec le Département des Yvelines qui le cofinance, ce qui permet d'avoir une prestation à un coût très intéressant.

→ Informations 2016

- Service d'aide à domicile

Il permet d'accompagner les personnes âgées qui ont fait le choix de continuer leur vie à domicile notamment au travers d'une aide à la réalisation des activités domestiques (entretien du cadre de vie, achats,...) voire pour les moins autonomes au niveau de l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène corporelle, habillage, préparation des repas,...).

Il s'agit de maintenir ou de restaurer leur mobilité, de favoriser leur autonomie, de stimuler leurs capacités physiques et mentales à travers les gestes quotidiens.

- Secteur de Maule (Andelu-Bazemont-Cresprières-Davron-Feucherolles-Herbeville-Mareil sur Mauldre-Maule et Montainville) :

Nous faisons appel au service de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Maule.

En contrepartie de son intervention chez nos Aînés, la CCGM subventionne chaque heure effectuée pour 130 personnes ayant bénéficié d'une aide.

- Secteur de Saint-Nom-la-Bretèche :

la CCGM a maintenu sur Saint-Nom-la-Bretèche le service existant avant la création de notre intercommunalité.

Deux agents interviennent sur la Commune auprès d'une vingtaine de personnes directement rémunérées par la CCGM dont une auxiliaire de vie (agent autorisé à faire les toilettes).

Le tarif en 2016 a été fixé à 20,66€ de l'heure.

Pour les demandes qui ne peuvent être satisfaites ainsi que pour la commune de Chavenay et certaines demandes sur Feucherolles interviennent également l'association d'aide à domicile de Villepreux et l'ADMR de Saint-Cyr-l'Ecole.

- Service de portage de repas

Ce service est en constante évolution. Il s'adresse aussi bien aux personnes âgées qu'aux personnes handicapées ou momentanément en difficulté pour faire leurs courses ou leur cuisine.

Notre principe de base : pour rester bien portant il faut manger équilibré, et manger avec plaisir des plats que l'on aime.

79 bénéficiaires en 2016 ont fait appel à nos services pour 14800 repas livrés (70 bénéficiaires en 2015 /11700 repas livrés).

Les plats proposés tiennent compte de l'âge des bénéficiaires.

Nos convives apprécient particulièrement le grand choix que nous proposons dans les menus avec systématiquement des plats de remplacements plus l'été des salades composées à la carte et l'hiver des cartes snacking.

Trois agents livrent les repas : l'un (Mme Masson) sur secteur de Saint-Nom-la-Bretèche et deux (Mmes Cotard et Laporte) sur secteur de Maule. Ces agents connaissent bien les bénéficiaires et entretiennent avec eux une relation privilégiée. Elles sont à l'écoute de tout souci et peuvent signaler tout problème constaté préservant ainsi un lien social très précieux.

Les compétences - 2016

→ La distribution des repas

Les repas sont apportés du lundi au vendredi avec anticipation pour les repas du samedi et du dimanche.

Pour la distribution des repas du week-end : les repas du samedi sont livrés le jeudi et les repas du dimanche sont livrés le vendredi.

Les livraisons peuvent se faire sur de courtes périodes ou pour quelques jours dans la semaine suite à une convalescence après une période d'hospitalisation ou de repos.

Les repas peuvent être instaurés ou annulés en respectant un délai d'au moins 48h.

Le portage de repas à domicile apporte donc une solution très souple aux situations permanentes ou temporaires.

Détail des deux tournées :

- Secteur de Maule (Andelu-Bazemont-Herbeville-Mareil sur Mauldre-Maule et Montainville) :
- Secteur de Saint Nom la Bretèche (Chavenay- Crespières - Davron -Feucherolles- Saint Nom la Bretèche) :

début des livraisons à 9h00.

La composition d'un plateau repas :

- Le plateau repas se compose d'au minimum 5 composantes :
- une entrée,
- un plat principal (viandes + légumes),
- un fromage,
- un dessert,
- une 1/2 baguette.

- Société qui fournit les repas

Implantée dans l'Oise depuis plus de 40 ans, la société SAGERE nous fournit les repas.

Source de plaisir et de réconfort, les repas représentent une pause essentielle dans la journée des personnes âgées. C'est pourquoi nous avons un niveau d'exigence élevé en terme de variété, qualité des produits, hygiène et sécurité alimentaire.

La société SAGERE répond parfaitement à ce cahier des charges.

Tarif 2016 : un tarif unique pour nos 11 communes : 6,65€ pour un repas et 0,45€ pour un potage. Certains bénéficiaires peuvent obtenir une aide du Conseil Départemental au titre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). De plus, des déductions fiscales sont possibles.

→ Perspectives 2017

- la possibilité de paiement par prélèvement va être mise en place.
- une étude sera menée en 2017 sur l'application de tarifs différenciés selon les montants des revenus des bénéficiaires afin de diminuer le coût enregistré par repas.
- la mise en place de nouveaux outils de mesure de la satisfaction de nos bénéficiaires afin d'améliorer la prestation.



Transport à la demande

Transports et déplacements

- Organisation des services de transports collectifs sur le territoire

Les compétences - 2016

→ Missions

- Améliorer le transport collectif au sein de la CCGM
- Mise à la disposition des communes d'un véhicule de 9 places
- Pérennisation d'un transport intercommunal utilisant un réseau intracommunautaire à disposition des associations de la CCGM

→ Objectif 2016

Réalisation de l'étude sur la réorganisation du transport public sur l'ensemble du territoire (Etude ITER).

→ Résultats obtenus

L'étude technique, juridique et financière sur la réorganisation et l'extension d'un transport en commun local adapté aux besoins de la CCGM a progressé très significativement et est toujours en cours.

Des réunions et concertations ont eu lieu afin d'établir un projet de schéma de transport cohérent à l'échelle du territoire

En juin 2016, les 11 communes ont validé à l'unanimité ce schéma et ont donné leur accord pour poursuivre la définition du futur service d'un point de vue technique, financier et juridique.

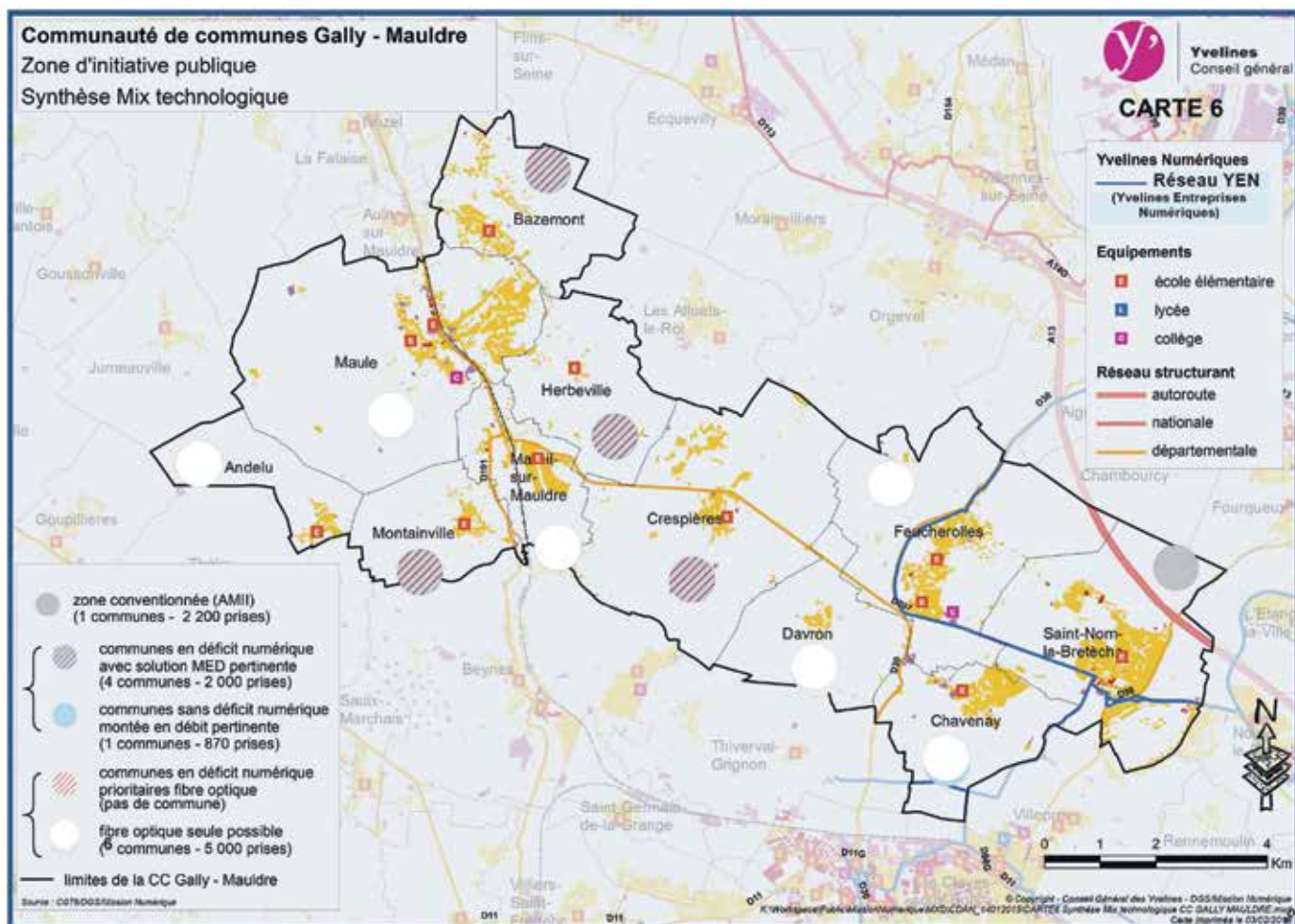
Ainsi une étroite collaboration entre le cabinet ITER et la commission transport avec les transporteurs (TRANSDEV et STAVO) s'est mise en place afin d'évaluer le schéma proposé afin de trouver conjointement les modalités de service (fréquences, plages horaires etc...).

Des rencontres avec nos référents territoriaux au Syndicat des Transports en Ile de France (STIF) ont eu lieu : attentifs à notre dossier, ils nous encouragent dans nos démarches et projets.

→ Projets et perspectives

- Dans ce contexte, la communauté de communes Gally Mauldre souhaite présenter son projet sur l'ensemble du territoire au STIF, dans le courant de l'année 2017 pour une mise en oeuvre fin 2017 début 2018.

- Renouvellement du marché d'exploitation du service de transport à la demande de Saint-Nom-la-Bretèche et desserte régulière sur le territoire Est de la CCGM.



Nouvelles Technologies de l'information et de la communication

- Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communal

Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communal

→ Missions

- Permettre l'accès au très haut débit à l'ensemble des communes de la CCGM

→ Chiffres clés

A la différence de Paris et des Départements d'Ile-de-France qui sont urbanisés, les territoires des Yvelines comportent une majorité de communes rurales à faible densité d'habitat. Entre 2006 et 2016, les zones à fortes densité d'habitants ont incité les opérateurs télécom à y déployer la fibre en priorité et sur leurs fonds propres, laissant de côté les territoires ruraux plus coûteux et moins rentables.

→ Objectif 2016

Depuis plusieurs années le Département a cherché à mobiliser l'ensemble des acteurs et des financements pour déployer entre 2017 et 2020 le Très Haut Débit sur tout le territoire. Son ambition était de préparer l'avenir en aménageant dans les zones l'initiative publique (158 communes sur 262 communes yvelinoises) une infrastructure 100% fibre avant 2020, tout en apportant avant fin 2017 des solutions de transition en montée en débit aux communes les plus en déficit numérique.

→ Résultats obtenus

Le syndicat mixte ouvert Yvelines numérique a été créé en 2016 pour le lancement du second plan de déploiement du très haut débit par le Conseil départemental hors des zones réservées dites AMII fibrées par des opérateurs tels que Orange, Free et SFR, soit environ 109 000 prises.

Dans un premier temps l'objectif consiste à augmenter le débit Internet dans 54 communes du département. « 23 000 foyers bénéficieront d'ici la fin 2017 d'une amélioration significative de leur débit » soulignait l'un des représentants du nouveau Syndicat. Plus de 110 M€ devait être investis par les pouvoirs publics (Etat, Région, Département, Intercommunalités et Communes) pour équiper la zone rurale et éviter de créer des déserts numériques. Un mix technologique est proposé, avec deux technologies principales pour déployer le Très Haut Débit : la Montée en Débit (MED) ou le 100% fibre optique. Parallèlement le plan prévoit aussi de raccorder au réseau Entreprises de Yvelines Numériques 55 collèges et 28 lycées ainsi que les centres de secours des sapeurs-pompiers du département.

→ Projets et perspectives

Dans un second temps, durant l'été 2017, un appel à manifestation d'engagement d'investissement (AMEI) a été lancé et remporté par la société TDF. Au total, ce projet prévoit de desservir plus de 100 000 prises, en quatre ans, réparties sur 158 communes et destinées à fournir une connexion à très haut débit au Yvelinois situés en zone rurale. L'entreprise investira près de 120 millions d'euros, sans financement public, pour le déploiement de ces nouvelles infrastructures numériques.

Enfin, la totalité du territoire intercommunal sera couverte en fibre optique entre 2018 et 2020.

Budget - Finances - Personnel



Le budget et les finances

2016 : Gally Mauldre écrasée sous le poids de la pression de l'État

Notre communauté de communes a dû faire face en 2016 à des prélèvements drastiques plus importants encore que les années précédentes, et entièrement imposés par l'Etat : en effet, c'est en 2016 722 K€ qu'il nous a fallu combler à cause de l'Etat.

Malgré cette asphyxie, la CC a tenu à maintenir la qualité de ses services à la population, notamment de proximité (accueils de loisirs, maintien à domicile), et à préparer les projets qui contribueront à valoriser notre territoire (offre de transport, très haut débit, développement économique).

→ Priorités aux mutualisations, à la préparation des projets de demain et à l'optimisation financière et fiscale

Les lignes directrices de la CC Gally Mauldre pour 2016 étaient :

- Renforcer l'intégration de la Communauté de communes :
 - renforcer les moyens pour accélérer les mutualisations
 - mise à jour de l'organigramme et des services partagés
 - avancement des actions prévues pour 2016 dans le rapport officiel de mutualisation : sur la restauration, les transports, les assurances...
- Porter les projets de développement ou préparer les projets de demain :
 - Très Haut Débit : membre fondateur du Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numérique », acteur incontournable de la partie rurale du Département pour l'aménagement numérique
 - étude sur l'offre de transport sur l'ensemble du territoire de Gally Mauldre
 - poursuite de l'étude sur les circulations douces
 - évolution des compétences en matière d'action culturelle
 - actions de soutien en matière de développement économique
- Optimiser les finances et la fiscalité de la CCGM :
 - optimisation de la DGF par consolidation intercommunale du FPIC
 - modération de l'appel à la fiscalité des ménages qui ne couvre que le tiers des 722 K€ que l'Etat nous oblige à lui financer
 - préservation de notre capacité d'endettement pour notre participation au très haut débit (niveau d'épargne brute correct et endettement nul)

→ Transfert de fiscalité auprès de Gally Mauldre

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que le FPIC, quelle que soit la collectivité qui le paye, représente un « impôt » déguisé mis en place par l'Etat ; ce prélèvement pénalise très durement des collectivités comme les nôtres, dont le seul tort est d'avoir su valoriser leur patrimoine et pratiquer une gestion vertueuse, ce qui n'est pas forcément, loin de là, le cas des collectivités à qui il est reversé (sans contrôle).

Le budget et les finances

En 2015, la CC à la majorité qualifiée (quasi unanimité), et l'unanimité des communes, avaient décidé une prise en charge intégrale du FPIC par la communauté de communes.

Ce choix s'est avéré justifié et judicieux :

- justifié : le FPIC s'apprécie à l'échelle de l'ensemble intercommunal (CC + communes), il est donc logique qu'il soit pris en charge par l'ensemble intercommunal également.
- judicieux : ce transfert a nécessité une création de fiscalité nouvelle au niveau intercommunal, augmentant le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CC. Or, plus ce CIF est élevé, plus notre dotation d'intercommunalité s'en trouve bonifiée.

Ainsi, nous avons touché, dès 2016, 50 000 € de dotation supplémentaire. Ce montant aurait même été de 80 000 € si les communes avaient diminué leur fiscalité communale à due concurrence, car cela aurait encore amélioré davantage notre CIF.

Bien sûr, la fiscalité intercommunale de 2015 s'en est trouvée considérablement augmentée, c'est pourquoi il avait toujours été dit en corollaire, que les conseils municipaux pouvaient adopter, si cela était possible, une baisse équivalente ou partielle de la fiscalité municipale. Cet exercice s'avérait toutefois difficile, les communes étant par ailleurs confrontées en 2015 à la forte baisse de la DGF et au financement des nouveaux rythmes scolaires.

En 2016, la prise en charge de la totalité du FPIC par la CC s'est maintenue, la hausse du FPIC (part intercommunale + parts communales) représentant + 644 K€ en 2016.

Pour financer ces besoins, la CC Gally Mauldre a créé une fiscalité supplémentaire :

- le taux de cotisation foncière des entreprises a été augmenté de 3% qui est le maximum autorisé pour 2016
- le financement a été principalement levé par la fiscalité des ménages

→ Les services nouveaux de Gally Mauldre

Vous trouverez ci-dessous les principaux services intercommunaux nouveaux ou développés en 2016 :

- Poursuite des mutualisations : transports, restauration scolaire, assurances, ...
- Etude sur l'offre de transport du territoire
- Diagnostic économique du territoire
- Poursuite de notre soutien aux manifestations culturelles intercommunales
- Poursuite de notre politique d'accueils de loisirs de proximité, avec une optimisation des coûts selon deux axes (audit de la MLC de Saint-Nom-la-Bretèche dont les coûts augmentent, et réflexion globale sur le meilleur mode de gestion de nos ALSH)
- Poursuite du développement de notre politique de maintien à domicile, avec réflexion sur l'optimisation de la tarification et du coût du service
- Poursuite de notre partenariat avec l'association Eco Garde
- Mise jour de l'organigramme administratif de la CC afin d'accompagner au mieux le développement des compétences transférées et des mutualisations

En investissement :

- Etude sur les circulations douces
- Augmentation de notre fonds de concours aux travaux de rénovation de l'équipement sportif du collège de Feucherolles (60 000 € contre 40 000 en 2015)
- Programme de travaux des accueils de loisirs : 134 900 € TTC

Le budget et les finances

→ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

7 communes sur 11 de Gally Mauldre adhèrent pour la collecte des déchets au SIEED, Syndicat Intercommunal. Les 4 autres gèrent seules leur collecte par un contrat auprès d'un prestataire.

En 2016, la TEOM a peu évolué pour l'ensemble des communes, après une forte hausse du SIEED en 2014 et 2015 pour les 7 communes concernées.

→ L'endettement

Gally Mauldre a actuellement un endettement nul, aucun emprunt n'a été souscrit en 2016 (ni inscrit au budget 2017).



En 2016, la TEOM a peu évolué pour l'ensemble des communes

Transferts de charges et conventions de service et de mise à disposition

→ La CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La création de la CCGM a entraîné d'une part un transfert de compétences donc la disparition de charges pour les budgets communaux, d'autre part le transfert de fiscalité professionnelle (ancienne taxe professionnelle) donc la disparition de recettes dans les budgets communaux.

La différence entre les recettes et les charges transférées donne lieu à une attribution de compensation. Pour la CCGM, les recettes transférées par chacune des 11 communes étaient à chaque fois supérieures aux dépenses transférées. Les attributions de compensation sont donc reversées à chaque commune.

Afin de fixer le niveau de ces attributions de compensation, une commission appelée CLECT a évalué rigoureusement toutes les dépenses et recettes transférées, sur la base d'un questionnaire approfondi et au besoin après examen des pièces justificatives correspondantes. Ce travail a été fondamental car il fige les conséquences financières des transferts de compétences pour l'avenir.

Le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation à partir de 2013 a été adopté par le conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre ainsi que par les 11 conseils municipaux des communes membres en décembre 2013, et réaffirmé chaque année depuis.

→ Les conventions de services et de mise à disposition

Parallèlement à la fixation des attributions de compensation, la CCGM et les communes membres (notamment celles ayant le plus de services) ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées (exemple : le ménage effectué dans une école abritant l'accueil de loisirs, les personnels rémunérés par les communes mais partiellement mis à disposition de la CCGM ...)

Le personnel de Gally Mauldre

Au 31 décembre 2016, la CCGM compte 13 emplois permanents : 11 agents titulaires et 2 non titulaires dont 1 à mi-temps. A ce chiffre s'ajoutent tous les agents vacataires employés dans les accueils de loisirs ou pour l'aide à domicile.

La plupart de ces agents ont été transférés des communes qui continuent indirectement à financer leur coût par le biais des attributions de compensation.

Deux agents ont réellement été recrutés par la CCGM : l'assistante du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols, ainsi qu'un agent en charge de la comptabilité et des ressources humaines.

La plupart des tâches relatives au personnel intercommunal (paies, carrière....) sont gérées par des agents des communes membres qui effectuent ces missions en plus de leurs tâches communales. Aucun agent nouveau n'a été recruté pour l'encadrement.

Organigramme actuel des services

